



Fonds pour la transformation de l'action publique Résultats de la seconde session de l'appel à projets 2019 (FTAP 3-2)

1. Rappel des critères de sélection

La sélection des projets repose sur les cinq critères suivants :

- Le niveau des économies permises par le projet au bénéfice de l'Etat ;
- L'ambition en matière d'amélioration de la qualité de service aux usagers et/ ou des conditions de travail des agents ;
- Le caractère stratégique et novateur du projet proposé, en cohérence avec l'action du Gouvernement en matière de transformation de l'action publique et avec le programme Action publique 2022 ;
- La qualité de la gouvernance et des moyens de conduite du projet ;
- Pour les projets spécifiquement numériques, la conformité aux principes de l'Etat plateforme (faciliter et simplifier les échanges entre administrations et avec les usagers, s'appuyer sur le catalogue de référence des API disponibles, etc.).

Ces critères sont conformes à ceux qui ont été détaillés dans le cahier des charges de l'appel à projets (cf. site modernisation.gouv.fr)

2. Rappel des travaux préparatoires à la sélection

Au titre de la deuxième session de l'appel à projet 2019, 29 dossiers ont été déposés à la date-limite du 12 juillet 2019. Les dossiers ont été instruits en parallèle par quatre directions :

- Direction interministérielle de la Transformation publique (DITP) ;
- Direction du Budget ;
- Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) ;
- Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

Les dossiers ont ensuite été présentés à cinq personnalités qualifiées issues des sphères publique et privée (cf. cahier des charges et dossier de presse sur le site modernisation.gouv.fr). Les directions et les personnalités qualifiées ont auditionné les porteurs de projets pour lesquels des approfondissements d'éléments étaient souhaités.

3. Sélection réalisée par le comité de pilotage du FTAP

Le comité de pilotage du FTAP s'est réuni le 23 septembre 2019. Il a sélectionné 16 dossiers.

Six projets ont reçu un avis favorable unanime en répondant pleinement à tous les critères de sélection :

- « Moderniser l'organisation du travail de l'Opéra national de Paris » de l'Opéra national de Paris ;
- « Déploiement de la télémédecine au sein des unités sanitaires en milieu pénitentiaire » de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et de la Direction Générale de l'Offre de Soins ;
- « Infocentre des établissements publics nationaux » de la Direction générale des Finances publiques ;

- « Projet 3D (Développement de la Donnée en Douane) : Placer la donnée au cœur des métiers de la Douane » de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects ;
- « E-Contacts Plus : Assistant virtuel » de la Direction générale des Finances publiques ;
- « Refonte de la Plateforme d'Echange et de Confiance (PEC) » de la Direction de l'Information Légale et Administrative, de la Direction interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'Etat et de la Direction Générale de la Santé.

Les autres lauréats répondent à une majorité des critères du fonds. Leur sélection a été particulièrement motivée par les critères suivants :

Projets	Critères de sélection principaux
« Vers une plateforme d'information et de services pour les personnes en situation de handicap. Un projet pour les rapprocher de la formation et de l'emploi » du Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées, de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et de la Caisse des dépôts et consignations	Ce projet porte des améliorations fortes pour les personnes en âge de travailler et bénéficiaires d'une reconnaissance d'un handicap ou d'une perte d'autonomie, pour leur famille, les employeurs et tous les intermédiaires de l'emploi, de la formation et du secteur médico-social.
« Cartonaut, transformer la cartographie marine et l'information nautique » du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine	Ce projet modifie et modernise en profondeur les métiers, tout en associant les usagers.
« Prison expérimentale » de la Direction de l'Administration Pénitentiaire	Ce projet a notamment été retenu pour son ambition et le caractère novateur de l'approche qu'il porte.
« Transformation numérique de la commande publique » de la Direction des Affaires Juridiques, de la Direction des Achats de l'Etat et de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat	Ce projet est porteur d'améliorations qualitatives significatives pour un nombre important d'acteurs, au sein de l'administration comme parmi ses interlocuteurs.
« Gestion électronique de document - Gestion électronique de courrier » de l'Agence régionale de santé de Nouvelle Aquitaine	Il s'agit d'un projet territorial porteur d'économies importantes.
« Conforter la maîtrise des données et l'expertise technique au service des usagers » de la Direction départementale des territoires des Vosges	Ce projet territorial apporte une plus-value réelle et rapidement matérialisable pour les agents et les interlocuteurs de la DDT.
« Dématérialisation et responsabilité sociétale intégrée en Hauts-de-France » de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Hauts-de-France	Ce projet territorial améliore la qualité du service pour des usagers qui sont généralement en marge des évolutions et apports technologiques.
« Transformation numérique du service de santé au travail : dématérialisation du dossier médical et déploiement de la télémédecine » de la Direction des ressources humaines du Ministère de l'Intérieur	Ce projet, à la gouvernance solide, cherche à répondre aux défis relatifs à la santé au travail pour les agents du ministère de l'Intérieur (gendarmes et policiers notamment) et pour les professionnels de santé.
« Ligne Directe France Services » de la Préfecture de la Charente-Maritime	Ce projet territorial s'inscrit dans la stratégie du gouvernement visant à améliorer la capacité à joindre l'administration.
« DataLake DGFIP : Valorisation et mise à disposition des données de la DGFIP » de la Direction générale des Finances publiques	Ce projet s'inscrit dans l'orientation gouvernementale d'ouverture, de réutilisation et de valorisation des données publiques. Il participe également à l'objectif de simplification des démarches administratives.